

Vos représentants syndicaux vous informent



Le 7 mai dernier, vos représentants syndicaux étaient présents dans les gares principales de notre région pour participer à la **vérification de la bonne mise en place des mesures et des préconisations sanitaires** concernant la pandémie nationale et sa déclinaison dans les transports. Cette journée et le lendemain ont permis au Personnel dédié d'installer le matériel de désinfection et toute la signalétique pour accueillir, le 11 mai 2020, nos voyageurs sur Metz et Nancy principalement. Des adaptations sont encore attendues, elles dépendront de la longévité des stickers initiaux et de la **gestion des flux voyageurs**. La préparation et les négociations du vaste dossier "déconfinement/reprise" voient enfin leurs mises en application sur le terrain et **le résultat est plutôt satisfaisant**. Le travail n'est pas fini et nous sommes tous acteurs dans la réussite de ce projet. Les opérations de reprise se sont bien déroulées dans l'ensemble avec une influence encore très faible : 10% de taux d'occupation des rames (sauf sur certains trains). La Direction compte sur une augmentation de la fréquentation dans les prochains jours et les prochaines semaines. Voici quelques informations sélectionnées concernant l'actualité :

Domaine sanitaire

- ✓ 14 agents avec **symptômes Covid-19**,
- ✓ 76 agents **confinés** (chiffre stable).



Le marquage (et les affichages "port du masque obligatoire" et rappel des gestes barrières) a été effectué dans **34 gares principales et 380 points d'arrêt**.

Il persiste un **problème de désinfection des EM** (engins moteurs) qui n'est pas toujours effectuée toutes les 24 heures. Une application de suivi des opérations de nettoyage est en place en AURA et sera **déployée début juin** sur l'ensemble des Régions.

Environ 95% des usagers se présentent avec des masques.

200 000 masques étaient disponibles pour les distributions de lundi et mardi pendant les heures de pointe, **130 000** pour les lundi et mardi de **la semaine prochaine**. Un problème de présence en gare en dehors des horaires de distribution a été soulevé.

Des **renforts de la police municipale et nationale** sont présents pour pallier à ces manquements.



Domaine RH

Malgré la **perte de 250 Millions** en recettes pour le Conseil Régional et un impact de **50 Millions dans le domaine ferroviaire** (d'où une possible répercussion sur les futurs investissements), la SNCF a marqué des points avec sa **réactivité** (TGV sanitaires et trains gratuits pour le Personnel soignant).

En ce qui concerne nos usagers, 2 risques principaux sont à craindre suite à cette épisode :

- ✓ **report modale** des usagers vers la voiture,
- ✓ développement accrue du **télétravail**.

Un **travail de relance** est à l'étude avec un développement du trafic hors des heures de pointe.

Pour **l'UNSA-Ferroviaire**, Il faudra être vigilant sur le rapport coût/recettes et ne pas chercher des gains de productivité au détriment des fondamentaux.

Décalage de l'appel d'offre pour la ligne Nancy - Contrexéville en septembre et Bruche Piedmont en décembre.

Développement des offres vers des destinations touristiques.

L'augmentation de l'offre devrait permettre de gagner plusieurs millions d'euros pour investir dans le réseau et sa maintenance.

Une **demande d'arrêt de recours à l'externalisation** a également été formulée.



Notations :

Beaucoup d'agents s'inquiètent de la situation. La Direction confirme que, pour ceux qui ont reçu le courrier, leur passage à la Position (mais aussi Qualif. et Niveau) supérieure **se fera bien aux dates initialement prévues**; un **effet rétroactif** sera appliqué pour toutes les commissions. Concernant les agents qui ont déclarés vouloir prendre leur retraite après les 6 mois de validation, la Direction se montre rassurante et déclare que les dates d'attribution des notations seront bien prises en compte (effet rétroactif également). **La volonté de la Direction régionale est une tenue des commissions tous collègues confondus au mois de juin.**

Acompte congé 2020 :

Afin que la période de crise sanitaire n'ait pas d'impact sur la valeur de l'acompte congé 2020, **l'Entreprise neutralisera cette période** pour son calcul.

L'UNSA-Ferroviaire ne peut qu'être d'accord avec cette mesure qui évitera de pénaliser pécuniairement les agents. L'agent n'étant pas responsable du faible rendement de production des journées de service lié au plan de transport réduit.



Domaine commun

Masques :

Comme la Direction l'avait indiqué, et en lien avec la Région, il y a eu pour les clients abonnés une **distribution de masques et de gel** devant les grandes et moyennes gares de notre périmètre. Nous nous félicitons qu'un certain nombre d'agents aient participé à cette distribution pour permettre aux voyageurs, qui en étaient démunis, d'acquérir gratuitement un masque et ainsi de respecter l'obligation de son port dans les transports. Leur contrôle s'est effectué dans de bonnes conditions pour la majorité des cas.

Un **versement de 30€** pour l'achat de masques grand public, pour le trajet domicile travail, sera effectué sur la paie du mois de **juin** (au lieu du mois de mai comme précédemment annoncé). Cette indemnité est non liquidable pour les salariés statutaires. Elle sera soumise à l'intégralité des cotisations/taxes/contributions prévues par la réglementation, ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.



Rappel sur l'accès aux cabines de conduite : Il sera rappelé à tous les salariés que les cabines de conduites ne sont accessibles qu'aux agents dûment habilités et **dans le cadre de leur commande** (y compris les cabines intermédiaires et la cabine arrière).



Prolongation de l'urgence sanitaire :



SÛRETÉ FERROVIAIRE

Les dispositifs de filtrage à l'accueil en gare et de contrôle du port du masque sont opérés par les forces de l'ordre et par les agents de la SUGE. Les activités interviennent auprès des préfets pour obtenir des renforts dans les gares à forte activité. **Le rôle des agents assermentés n'est pas de se substituer aux forces de l'ordre** mais de contribuer de manière dissuasive au respect de l'obligation de port du masque en ayant au besoin la possibilité de verbaliser.

La loi n°2020-546 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions a été publiée au journal officiel le 12 mai 2020. Elle fera d'ailleurs l'objet d'un communiqué UNSA-Ferroviaire indépendant : cela permettra à chaque agent d'être informé sur la portée juridique de celle-ci.

Restaurants d'Entreprise :

L'UNSA-Ferroviaire a déposé jeudi 7 mai 2020 une **demande de concertation immédiate** sur les problématiques suites aux fermetures des restaurants d'Entreprise.

Ouverture des Etablissements :

✓ CASI de Strasbourg :

RE Strasbourg : réouverture le 11 mai 2020 sous forme de drive,
RE Mulhouse : réouverture le 11 mai 2020 sous forme de drive,
RE Bischheim : réouverture potentielle courant de la semaine prochaine sous forme de drive,
RE Hausbergen : pas de réouverture envisagée à ce jour.

✓ CASI Paris-Est :

Pas de réouverture des RE (notamment RE du TEE) envisagée à ce jour.

✓ CASI de Lorraine :

Pas de date d'annonce de réouverture des RE (Metz, Nancy et Blainville) sur la Lorraine le lundi 11 mai 2020, plus d'informations la semaine prochaine.



Agents contractuels :

Bien que chaque cheminot réalise son travail tout au long de l'année à son meilleur niveau et avec dévouement pour cette Entreprise qu'est la SNCF, **les contractuel(le)s ont peur pour leur avenir** à la suite des annonces peu réjouissantes de notre PDG, datée du 2 mai dernier. Les cheminot(e)s contractuel(le)s craignent, et cette peur est légitime et compréhensible, d'être remercié(e)s en priorité, en cas de suppressions de postes dans les 5 SA. **L'UNSA-Ferroviaire** comprend ces inquiétudes et

demande à la Direction SNCF des éclaircissements rapides sur les solutions envisagées en



matière d'emploi par la SNCF ? **L'UNSA-Ferroviaire** comprend que la Direction SNCF est dans une situation complexe face à

cette crise sans précédent pour la Nation et l'Entreprise, mais elle juge utile d'avoir des réponses concrètes pour rassurer les salarié(e)s quant à leur avenir, et plus particulièrement les salarié(e)s contractuel(le)s qui se sentent « moins protégé(e)s » que leurs collègues au Statut. **L'UNSA-Ferroviaire** veillera à ce que le principe d'équité soit de mise **pour tous** dans l'Entreprise et que les salarié(e)s contractuel(le)s aient la même sécurité d'emploi que les salariés statutaires.

Domaine production

A ce jour, **60% du plan de transport est respecté**. Au delà du 8 juin 2020, la Direction veut passer à 100%.

Nettoyage et désinfection quotidienne des cabines de conduite :

L'Entreprise confirme que les matériels roulants voyageurs sont nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour par les équipes du Matériel. La **traçabilité** de cette opération est garantie par les Activités avec une traçabilité accessible par le conducteur, selon des modalités propres à chaque Activité.

Selon la Direction de la Traction, les Directions d'Activités s'engagent à **renforcer les désinfections** des cabines de conduite ainsi que leur traçabilité.

L'UNSA-Ferroviaire attend les retours des agents sur le terrain car, depuis le début de la pandémie, le process mis en place n'a pas donné entière satisfaction.



RHR :

La prochaine réouverture des Etablissements concernant les RHR de notre périmètre donne lieu à des discussions et à des négociations avec l'Entreprise. Il faut s'assurer que toutes les conditions sont remplies pour que les agents en découché évoluent dans un **contexte d'hygiène sanitaire irréprochable**. L'Etablissement de **Bar-le-Duc** a déjà réouvert. Les tractations s'effectuent actuellement avec celui de **S^t Dié**.

Carte CleanWay :

Les DUO ont fait leur demande concernant une **dotation supplémentaire de points** pour la carte CleanWay permettant le nettoyage des tenues professionnelles via un pressing affilié. Les agents sont donc dans l'attente d'une réponse du Directeur.

Tests PCR, salivaires ou sérologiques :

Le ministère du Travail par son « protocole national de déconfinement » publié, dimanche 3 mai dernier, interdit les campagnes généralisées de dépistage aux entreprises. **L'UNSA-Ferroviaire**, devant les polémiques liées à la fiabilité des tests Covid-19 ainsi que son interdiction par le ministère du Travail, préfère renforcer la protection des salariés par le strict respect des gestes barrières.

Malgré tout, et en cas de doute, si vous pensez présenter des symptômes évocateurs du Covid-19, **vous pouvez consulter un médecin de soins au sein des cabinets médicaux SNCF**, qui pourra vous orienter ou vous prescrire un **test de dépistage** dit « virologique » ou « PCR », que vous soyez agent au statut ou contractuel.

Un simple appel à votre cabinet médical SNCF suffit pour programmer un rendez-vous.

Si vous souhaitez recevoir nos informations, visitez notre [Site UNSA-Ferroviaire Lorraine](#) ou abonnez-vous à notre page [l'UNSA-Ferroviaire sur Facebook](#). Tous les tracts de toutes les activités y sont centralisés.

Vos élus & mandatés UNSA :

Roland WEINGARTNER	<small>Traction</small>	06.51.54.56.63
Patrice WOLFS	<small>GM</small>	06.21.67.25.87

Vos référents métier :

Romain BONNEFOY	<small>Escale/Vente</small>	06.84.75.22.56
Laurent BERTHIER	<small>Contrôle</small>	06.26.91.74.47